

2010-  
2012

GDL 71 Autun-Le Creusot- Montceau

# Positionnement du CPE dans le repérage et la prise en charge de l'élève en difficulté

Corinne de BONTIN - Marie DEMORONT



### Ont participé à ce GDL, 2010-2012

ANDRADE Céline, 2010-2012 Collège la Croix Menée Le Creusot  
BAILLON Marc 2011-12 collège Gabriel Bouthière Etang sur Arroux  
BEY Maud 2011-12 LGT Henri PARRIAT Montceau les Mines  
BRUGNIAUX DUMARET Anne 2010-2012 CLG Louis Pergaud Couches  
CANDIOTTO Daniel 2010-12 CLG Jules Ferry Genelard  
DE BONTIN Corinne 2010-12 LPO Bonaparte Autun  
DEMORONT Marie 2010-12 CLG Anne Franck Montchanin  
DUT Véronique 2010-11 LPO Henri Parriat Montceau les Mines  
EL HADDAD Martine 2010-2012 LPO Léon Blum Le Creusot  
GONZALEZ Consuelo 2010-12 LP Théodore Monod Blanzay  
IANNUNZIO Yves 2010-12 CLG Hubert Reeves Epinac  
JEANNIN Florent 2010-12 CLG Noclas Copernic Saint Vallier  
JEANNIN Sandrine 2010-12 CLG Roger Vailland Sanvignes  
KAZMIERSKI Elisabeth 2010-12 LPO Léon Blum Le Creusot  
LAMALLE Laurence 2010-11 LMN Lycée Militaire Autun  
LAMBOROT Anne 2010-12 LGT Henri Parriat Montceau les Mines  
LANDI Catherine 2010-12 CLG les Epontots Montcenis  
LUCET Jacques 2010-11 CLG Saint Exupéry Montceau les Mines  
MARECHAL Valérie 2010-12 CLG Centre le Creusot  
PEREIRA Nelly 2010-12 LPO Julien Wittmer  
ROCH PETIT Martine 2010-12 LPO Léon Blum Le Creusot  
SPARTA Virginie 2010-12 CLG Jean Moulin Montceau les Mines  
VADOT Monia 2011-12 CLG Antony Duvivier Luzy  
VAILLANT Anne Marie 2011-12 LPO Léon Blum Le Creusot

VAILLEAU Christelle 2010-12 LPO Bonaparte Autun

## SOMMAIRE

**INTRODUCTION.....page 4 - 5**

**1<sup>ère</sup> partie : LE REPERAGE .....page 6 à 17**

**A/ Des commissions de veille et de suivi pour éviter le décrochage scolaire...**

**B/ ..... Aux diagnostics pour cibler les besoins des élèves**

**C/.....Jusqu'aux besoins spécifiques**

**2<sup>ème</sup> partie : LA PRISE EN CHARGE DE L'ELEVE EN DIFFICULTE .....page 18 à 56**

**A/ Positionnement du CPE dans les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté .....page 18**

**B/Analyse de pratiques.....page 18-39**

1-Les dispositifs existants

2-Etat des lieux des dispositifs d'aide de nos établissements

Etat des lieux dans les collèges

Etat des lieux dans Lycées

**C/Comment prendre en compte l'élève, ses individualités propres, son lien et celui de sa famille avec l'école ...page 39 à 42**

Un exemple de Dispositif personnalisé : celui du Lycée Théodore Monod, à Blanzay

**D/ Comment établir une réelle cohérence entre les objectifs de remédiation attendus et le dispositif d'accompagnement proposé ?.....page 42 à 57**

**1- Formalisation et contractualisation des dispositifs :**

**2- Liaison entre CM2 - 6<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> – Seconde et les dispositifs externes:**

- Liaison CM2 – 6<sup>ème</sup> :
- Liaison 3<sup>ème</sup> – Seconde
- Liaison avec les dispositifs externes : dispositif relais

**3-Coordination et suivi des actions :**

- Les dispositifs contractualisés
- Les dispositifs non contractualisés : exemple de l'aide aux devoirs.

**4-Evaluation des dispositifs :**

- Initiation à la démarche d'évaluation
- Définitions
- Expérimentation d'évaluation par le groupe GDL

**CONCLUSION..... page 57-58**

**BIBLIOGRAPHIE..... page 59 à 62**

### INTRODUCTION

L'orientation du système éducatif au niveau international, européen ou français implique un changement dans la prise en charge de l'élève. L'entrée par les compétences suppose un accompagnement individuel, un parcours personnalisé afin que chacun réussisse et ait acquis à la fin de la scolarité obligatoire les compétences du socle commun.

Les réformes actuelles du système (livret personnel de compétences pour le primaire et le collège, rénovation de la voie professionnelle, réforme du lycée) entraînent un changement dans la posture de l'enseignant qui ne se place plus seulement comme un « dispensateur de savoirs » mais comme un accompagnateur de l'élève dans l'acquisition de compétences, connaissances, attitudes. De cette vision élargie des fondements de l'École (l'École du Socle) découle une manière de travailler différente avec notamment outre le changement de posture de l'enseignant, un travail d'équipe nécessaire et une adaptation de la conception et de la réalisation de l'évaluation.

L'obligation de résultats exigée par le socle commun des connaissances et des compétences suppose un accompagnement individuel et une personnalisation des parcours. C'est une approche éducative plus globale et adaptée à chacun.

Le CPE, pivot dans l'EPL et acteur du changement, a selon les textes un rôle à jouer dans l'évolution du système et dans la prise en charge de l'élève.

En partant des prescriptions (lois, décrets, BO, priorités nationales, protocole d'inspection, référentiels, littérature ( sites : education.gouv, eduscol..., cahiers pédagogiques, Cereq, revues « le conseiller d'éducation ». travaux GDL sur l'estime de soi et GDL 2010 Cote d'or...), nous comprenons l'importance de ce sujet tant au niveau de l'évolution des fondements de l'Education Nationale, qu'au niveau de l'évolution du positionnement des CPE et par conséquent de l'évolution de notre métier et définissons notre problématique comme suit :

**« Le positionnement du CPE dans le repérage et la prise en charge de l'élève en difficulté »**

Le travail n'est pas seulement objectif, son exécution diffère selon la manière de se représenter ce qu'il faut faire, et d'exécuter. Il convient également de souligner l'importance du contexte, des contraintes et des exigences.

En constatant l'écart entre tâche prescrite et tâche réelle, nous faisons un état des lieux des dispositifs d'aide existants dans nos établissements (collège, lycées et lycées professionnels). De ces pratiques différentes selon le contexte, il nous faut parvenir à en extraire l'essence afin de souligner les conditions « sine qua non » pour que, quel que soit le contexte, le CPE puisse faire partie pleinement des équipes, travailler en équipe et qu'il sache ainsi devenir également acteur dans la personnalisation des parcours.

Nous traiterons ce sujet en deux temps. Pour parvenir à accompagner l'élève individuellement, il convient déjà de repérer quelles sont ses difficultés ou plutôt quels sont ses besoins. Quel rôle le CPE peut-il jouer ?

Dans une seconde partie, nous examinerons les dispositifs permettant une prise en charge de l'élève. Comment le CPE peut-il s'intégrer à cette prise en charge. Pour savoir si un dispositif est efficace, pertinent, efficient, utile...il nous faudra nous approprier une démarche d'évaluation.

## 1ère PARTIE : LE REPERAGE

### **A/ Des commissions de veille et de suivi pour éviter le décrochage scolaire.....**

La loi d'orientation de 2005 fixe comme priorité la réussite de tous les élèves avec pour objectif 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat et 100 % d'une classe d'âge avec un diplôme acquis ou une qualification reconnue à la sortie du système scolaire.

Ainsi pour lutter contre la précarisation et pour permettre à chacun de mieux s'insérer professionnellement, des moyens ont été mis en place pour éviter les ruptures scolaires.

Des cellules de veille et de suivi sont impulsées dans les EPLE. Les CPE formés au repérage des élèves décrocheurs sont souvent à l'initiative de leur mise en place ; ils coordonnent l'action des différents participants et assurent la continuité et l'efficacité de cette commission. Ainsi pour que ces cellules de veille fonctionnent, il est important de définir des axes de travail partagés comme le respect de la confidentialité, la confiance entre les participants, le respect de l'élève, de sa famille....Ces commissions permettent de croiser les regards et tous les membres de la communauté éducative travaillent en équipe, avec chacun ses spécificités. Le CPE, personne ressource, veille à ce que les professeurs puissent participer afin de donner plus de cohérence et d'efficacité, de lisibilité et de reconnaissance aux commissions de veille et de suivi.

Cette commission fonctionne dans tous les établissements représentés par les CPE du GDL et propose un espace de travail commun entre les différents partenaires. Elle permet de mutualiser les compétences et de donner plus de cohérence aux actions qui ont pour finalité de trouver une aide à un élève en difficulté, d'éviter le décrochage et de permettre la réussite de chacun.

Nous pouvons rappeler que l'absentéisme est un signe avant-coureur du décrochage et que le CPE est le premier à pouvoir détecter ce risque.

Nous reprenons **l'intervention de M. MALFONDET**, psychologue clinicien au CMP de MONTCEAU et à MONTCHANIN.



La démarche du psychologue est de comprendre comment s'articule les difficultés que le jeune va exprimer un certain moment.

Le CPE n'a pas le temps d'aller chercher le sens, le pourquoi du comment. Il est important de chercher le lien.

**Elèves en difficulté :**

- **Causes endogènes :**

L'estime de soi se construit tout au long de sa vie, dans son vécu et ses relations. Le système renforce les incertitudes. Il faut valoriser le vécu et permettre de comprendre comment il a été amené à ce moment de son parcours.

Un élève peut se sentir en difficulté de fait (exemple 2<sup>ème</sup> dans une famille de 3 enfants)

Mécanisme de l'échec scolaire : des stratégies de défense sont développées par le jeune et il peut très bien se valoriser en tant que « spécialiste » de l'échec scolaire, d'où la difficulté de l'aider. Il lui paraît trop difficile de progresser, il a le sentiment qu'il sera toujours en échec, d'où sa force de résistance. En réponse, il convient de mettre en place un cadre qui le rassure, sans précipitation, pour l'amener à prendre conscience de son jeu et de ses mécanismes de défense pour qu'il accepte de tenter autre chose.

- **Causes exogènes :**

. La place de la famille est prépondérante par rapport à l'enfant : l'élève est avant tout un enfant de parents qui ont leurs propres valeurs, leurs propres repères, leurs propres limites.

Famille = détentrice de l'autorité et de l'exigence.

Le travail avec les parents est donc très important dans toutes les structures d'accueil d'enfants ; et encore plus avec l'école, devenue un lieu d'éducation et plus seulement le lieu de transmission des savoirs. En plus, les parents ont une certaine connaissance de l'école (positive ou négative).

En contradiction, de nombreux parents se désresponsabilisent de l'éducation, attribuant ce rôle à l'école.

L'organisation des familles (familles de plus en plus souvent recomposées) prend une place importante, il s'agit d'une donnée non négligeable qui a des répercussions sur les résultats des élèves.

### . Le groupe classe :

Il est très valorisé par l'ado, chacun essaie d'y trouver sa place, et ce groupe s'organise pour que chacun trouve sa meilleure place possible et va renforcer les prédispositions de chaque ado pour la place qu'il occupe.

Certains vont souffrir de la pression du groupe et se retrouvent comme condamnés et piégés : ils ont alors une vie d'élève par procuration.

Question du bouc émissaire : certains semblent prédisposés ; la pression du groupe va accentuer ce phénomène de prédisposition, en se « jetant » sur l'enfant à maltraiter.

De même pour les professeurs fragiles qui vont souffrir par le jeu installé par le groupe classe : ce qui est vrai pour les jeunes, se retrouve pour les adultes.

Le prédisposé est en situation de besoin : il tient un rôle « intello », « bouc émissaire » « pitre » + la pression du groupe : il est piégé et va réclamer ses « coups » : c'est par ce jeu qu'il existe,. Si on change le jeune d'établissement, on déplace le problème : il faut travailler avec l'individu mais aussi avec le groupe.

Exemple du dispositif relais : le retour à la classe n'est pas simple ; augmenter les aides peut-être alors à l'origine de nouvelles incertitudes.

L'appartenance au groupe doit toujours être respectée dans nos démarches.

### Place du scolaire :

L'absence de réussite est discriminatoire car dévalorisante.

L'école peut par exemple être un lieu phobique,

Cf les travaux de Bernard DEFANCE sur les violences venant de l'école

### **Repérage des signes de souffrance :**

- Pour repérer, il faut déjà définir un cadre puis il faut savoir quoi en faire après : cela prend du temps ; le bâclage amène à l'échec du but recherché.

- Intérêt de notre ressenti : un silencieux discret peut ne pas aller bien

- Repérer une souffrance induit la recherche d'une réponse : problème de la souffrance suicidaire, où il est difficile de réagir et nombreux sont ceux

qui fuient. Le jeune qui fait peur à l'adulte est en toute puissance et renforce son piège.

-Oui car on n'est plus dans une école qui n'apprend que des enseignements. Et - Importance du travail en équipe pour ne pas s'épuiser.

### **Limites de notre travail :**

- Système scolaire (collège unique)

-Contexte : face à une famille à contre-courant, rien ne marchera ; l'incohérence d'une famille amène l'enfant à l'autodestruction.

-avoir conscience qu'on ne peut pas tout régler

### **Faut-il mêler des élèves en difficulté à des élèves qui réussissent ?**

Pas de réponse sur l'émulation, seulement des points de vue

Il faut tout d'abord définir les choses : que veut-on ? Objectifs ?

Exemple : veut-on que l'élève soit plus performant, ou qu'il s'organise mieux ?

L'important c'est de permettre une progression de l'élève.

L'évaluation individuelle et celle du groupe classe sont paradoxales ; il faut privilégier une pédagogie différenciée, pour une évaluation positive, en réadaptant sans cesse les outils et faire travailler davantage les élèves ensemble sur des compétences travaillées en cours.

### **Comment motiver les élèves ?**

Motiver = permettre une réappropriation de sa scolarité (avant tout, dépasser les blocages, tels que « je suis nul » par exemple) : Que fais-tu là ? Que veux-tu faire pour avancer ? Ambitions ?

Puis ensuite, on accompagne l'élève dans des choix sous forme de contrats par exemple, avec des objectifs atteignables, butée (temps) et évaluation.

Tous ont envie de réussir : ils ne sont pas condamnés à ce qu'ils sont, bien qu'on les ait renforcés dans cette idée.

Dès succès d'une entreprise, donner les moyens d'une nouvelle motivation.

### **Les dispositifs d'aide sont-ils efficaces ? peuvent-ils être efficaces ?**

L'éducation tient une grande place.

Donc, il est nécessaire de passer par les aides personnalisées car l'école véhicule d'autres valeurs actuellement.

-cellules d'aide, commissions de suivi : oui mais nécessité de formaliser : objectifs, évaluation, documents.

Formaliser les lieux et actions d'accompagnement : élaborer, organiser, respecter un protocole.

### FIN DE L'INTERVENTION de M. MALFONDET

Ainsi le CPE en partenariat avec le personnel enseignant, de santé, social ou d'orientation, peut repérer des signes, des indicateurs, risquant d'entraîner un décrochage (résultats scolaires, motivation, concentration, assiduité, ponctualité, indiscipline, manque de confiance en soi...). En repérant et en mettant en place des actions cohérentes, le CPE avec ses collègues a un rôle important à jouer dans la réussite des élèves.

Avec la loi de 2005 (article 9), un changement fondamental arrive avec l'instauration du « socle commun ». Un des principes fondamentaux du système éducatif est l'égalité : avec le collège unique on a décliné ce principe en parlant d'égalité d'accès et de traitement.

Avec le socle, chaque ne part pas du même point de départ (milieu social, capacités cognitives, handicap) et chacun va devoir acquérir une base commune, une culture commune, un socle commun de compétences et de connaissances. On décline ce principe d'égalité en **égalité des chances**.

### **B/.....Aux diagnostics pour cibler les besoins des élèves**

L'approche de la réussite de l'élève évolue. Chaque élève à la fin de la scolarité obligatoire doit maîtriser les compétences, et la responsabilité de l'éducation nationale peut être recherchée en cas d'échec. On parle ici « **d'égalité des résultats et des acquis** ».

C'est un changement fondamental qui va influencer sur la posture professionnelle des enseignants, des CPE et de chaque membre de l'équipe pédagogique et éducative. Cette approche différente de l'élève entraîne un travail d'équipe plus important. Le professeur sort de son champ disciplinaire stricto-sensu et travaille avec ses collègues dans la validation

du socle. Les CPE participent également à cette validation, pas seulement pour les piliers 6 et 7. La réforme du lycée est en lien avec ce qui se passe au collège. Le travail devient pluridisciplinaire, décloisonné et chaque élève doit être accompagné individuellement. Chacun a un parcours propre, personnalisé.

**Nous ne parlons plus de difficulté de l'élève mais de besoins et dans cette perspective le repérage s'entend comme le diagnostic des besoins.**

Nous prendrons un exemple du travail d'équipe entre les enseignants et le CPE dans le repérage et donc le diagnostic des besoins.

Au lycée Bonaparte, l'accompagnement personnalisé a été l'occasion de travailler en équipe, en utilisant la pluridisciplinarité pour construire des séquences qui répondent aux besoins des élèves. C'est par un travail d'équipe, d'écoute, d'échanges, de regards critiques que nous avons pu répondre aux exigences de la loi et que les CPE ont pu participer pleinement au changement avec leurs collègues enseignants.

La deuxième année, nous avons évalué que nous devions davantage partir des besoins des élèves et avons mis en place des entretiens avec les élèves et parfois les parents pour cibler quels étaient les besoins. Les CPE, impliquées depuis le départ dans la construction des séquences ont souhaité participer à ces entretiens. Nous entrons ainsi dans un travail commun avec les professeurs. Notre travail s'enchevêtre : ainsi, les professeurs peuvent tirer parti de nos compétences pour mener un entretien et nous entrons dans la pédagogie. Les conséquences de ce travail commun avec les professeurs ont des effets positifs sur les élèves et la vie de l'établissement. Nous connaissons mieux les élèves, ils nous perçoivent autrement et cela implique un intérêt pour la vie de l'établissement. Un élève qui se sent bien s'investit davantage dans la vie de l'établissement mais investit mieux également sa scolarité et nous participons ainsi à la construction du citoyen.

Bien-sûr, ce travail commun ne peut être réalisé qu'avec la volonté de l'équipe de direction de nous associer à l'explication et la mise en œuvre de la réforme du lycée (conseil pédagogique élargi). Il convient également de souligner que nous avons au lycée Bonaparte une histoire partagée de travail en équipe avec les enseignants (formation des délégués). Enfin, pour mener à bien un tel projet, il faut remarquer qu'il faut une conviction et une motivation communes de la nécessaire adaptation de nos méthodes de travail par l'entrée « compétences » (méthodes actives, pédagogie différenciée, + travail avec des collègues de sciences physiques ou EPS : disciplines innovantes dans cette approche)

Bien-sûr, l'adhésion de tous n'est pas aisée et tous les professeurs ne partagent pas cette vision élargie des méthodes pédagogiques. Mais grâce au pilotage par l'équipe de direction qui a permis à chacun d'exprimer ses attentes, craintes, leviers... la représentation de chacun a évolué et chacun a pu poser un regard constructif sur sa posture professionnelle. Ces deux ans ont fait évoluer rapidement un monde assez figé où le professeur travaillait seul face à sa classe.

Quant aux CPE, notre implication et notre participation active à toutes les réunions a aussi permis de démontrer que notre champ d'activité est vaste, de souligner nos compétences, de nous positionner comme un membre à part entière de la communauté éducative et pédagogique. Ces réunions nous ont donné l'occasion de nous exprimer et de participer aux bousculements des idées préconçues. Le travail d'équipe influe également sur le climat de l'établissement, la réussite des élèves s'en trouvant améliorée.

Ainsi avec les entretiens de diagnostic, nous adaptons l'offre pour les élèves et nous sortons des programmes scolaires similaires pour tous alors que le point de départ n'est pas identique pour chacun. Les deux heures d'accompagnement personnalisé ont axé sur la nécessité de travailler en équipe.

### **C/ ....Jusqu'aux besoins spécifiques**

En parlant de l'égalité des chances, nous avons l'obligation d'accueillir tous les élèves. C'est ainsi que dans nos établissements scolaires, nous accueillons des élèves à besoins spécifiques ou particuliers.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a, dans la même lignée, bouleversé les principes concernant la **vision du « handicap » à l'école**. Nous parlons là encore d'individualisation. Il s'agit de permettre l'accès à chacun à l'école et de prévoir des moyens pour compenser le handicap quel qu'il soit. Les besoins spécifiques supposent un accompagnement personnel de chaque élève.

**Nous reprendrons ici l'intervention de M. LINARD, orthophoniste  
qui nous a parlé des élèves « dys... »**

L'orthophonie a été mise en place dans les années 1930. Cette discipline regroupe plusieurs domaines : médecine, pédagogie, psychiatrie, psychanalyse et depuis peu, la neuroscience.

Cette spécialité a été reconnue par la Sécurité Sociale en 1960.

Le point de départ a été l'étude clinique de la mise en place de la parole de l'état « bébé » à l'adulte, pour un enfant sans difficultés révélées. Puis l'étude s'est préoccupée de l'enfant à problèmes.

Il n'existe pas de modèle type de démarche orthophonique : prime le pragmatique au travers de la rencontre avec le souffrant avec prise en compte des aspects relationnels, techniques, médicaux et psychologiques. L'orthophoniste adapte des outils à chaque situation.

### **Dyslexie:**

La dyslexie a été reconnue par l'OMS en 1990 et concerne 12% de la population mondiale soit 3 enfants pour une classe : elle concerne les troubles d'apprentissage de la communication écrite et de la lecture, avec une notion de gravité qui s'inscrit dans le temps.

### **1-La dyslexie phonologique ou profonde :**

Elle caractérise la conversion entre le graphisme et le phonème et s'exprime par la difficulté de conversion des lettres : l'association n'est pas automatique avec le cerveau, ce qui crée un état anxigène qui influe sur la mémoire et l'attention ; « je perçois / confusion des sons. Le cerveau va inhiber les différences, et gêner la sélection des sons.

En mathématiques, les dyslexiques ne peuvent pas mettre en place le calcul mental, les tables de multiplication.

Toujours au niveau de la sonorisation, grosses difficultés d'apprentissage d'une langue étrangère, surtout l'anglais ; moins en espagnol, langue pour laquelle un son équivaut à une lettre, donc plus simple.

L'enfant dyslexique est caractérisé par son manque de souplesse : il est rigide.

Il aura énormément de mal dans l'apprentissage des leçons (fracture entre le primaire et le collège qui multiplie les différences) : énorme problème pour acquérir un vocabulaire nouveau, le langage soutenu étant plus complexe que le langage quotidien.

La subtilité entre les différents temps vont entraîner des difficultés en grammaire et conjugaison car l'enfant dyslexique a du mal à assembler les lettres.

La méthode d'apprentissage à la lecture, focalisée sur la stratégie de la différenciation des lettres n'a fait qu'accentuer ce type d'handicap.

### **2-La dyslexie de surface ou visuelle :**

Une des formes les plus rares: 0,8%, traitée avec le port de lunettes à prismes, de chaussures orthopédiques.

Le souffrant est incapable de globaliser au niveau de la lecture : il doit recomposer à chaque fois.

### **Les origines d'une dyslexie :**

#### **1- lien génétique**

Depuis 2006, les recherches en France et dans toute l'Europe pour déterminer l'origine n'ont pas mis d'origine génétique en évidence.

Il existe forcément un lien, mais les causes ne se réduiraient pas à ce seul constat : elles sont multifactorielles.

#### **2- origine socioculturelle, familiale et affective :**

Grande souffrance dès le CP : opposition, démission, marginalisation.

2 types d'enfants: les actifs désireux de s'en sortir et les passifs qui ne veulent pas se battre.

Importance familiale, socio culturelle, affective.

En général mieux vaut les dépister très tôt, en primaire : les dyslexiques doivent travailler beaucoup plus que les autres pour s'en sortir.

Chaque situation d'enfant est différente et ne peut s'inscrire dans un « moule » : la démarche est de décrypter les automatismes acquis et doit s'appuyer sur le bon sens, en laissant à l'enfant plus de temps car il en a besoin. Il faut établir un espace entre l'égalité et l'uniformité

M. Linard n'est pas pour que les enfants aient un parcours différencié : ils doivent être confrontés à la dureté de la réalité, sauf les situations extrêmes.

Epreuves adaptées au collège, rien au lycée.

Intervention de Florent Jeannin : la prise en charge, dans son collège, des enfants dyslexiques a amené d'importants avantages pour les autres : effectif réduit dans la classe, 4-5 élèves dyslexiques seulement.

#### **3- origine psychologique :**

Il faut agir cas par cas.

Il n'y a pas d'identification sexuelle dans les situations : les filles sont plus combattives, donc compenseront plus facilement.



Tous n'ont pas la notion d'effort et du bénéfice à en tirer.

### **Suivi des élèves dyslexiques par M. Linard**

**1<sup>ère</sup> séance : bilan avec les parents + l'enfant, en les laissant parler librement. Puis rencontre de l'enfant seul** sauf quand il est trop petit, présence des parents obligatoire.

Des troubles du langage écrit mais aussi des troubles du langage oral (attention séquentielle), qui est un phénomène nouveau.

Test de l'Alouette qui est un test de langage écrit avec 100 images : permet de

tester la vitesse de lecture. Identification écrite : image + un mot qui correspond ou non : mots estropiés phonologiquement et écriture visuelle. Un lycéen commettra des erreurs au bout d'un moment, car fatigue d'où il se focalisera sur les sons et non le sens.

Différentes formes pour détecter une dyslexie :

-mot estropié au niveau phonologique : photo d'une horloge et dessous écrit « horloche » ; qu'est ce qui ne va pas ?

-mot écrit « mézon »...

-photo d'un chat et écrit « vache »...

Les dyslexiques visuels ont du mal à détecter les fautes d'orthographe, par fatigue : exemple, « outis ».

Compréhension écrite d'un texte lors d'une lecture : la difficulté de convertir les petits détails entraînent des troubles linguistiques. Certains lisent parfaitement bien mais ne comprennent rien : troubles du langage oral, parfois jusqu'à 16-18 ans (vocabulaire personnel, problèmes de syntaxe, en rapport aux connecteurs de logique et de temps).

En général les dyslexiques arrivent à s'en sortir, rien n'est figé mais il vaut mieux être diagnostiqué le plus tôt possible.

### **Les nouveaux codes sociologiques**

La société, de plus en plus intolérante plonge l'enfant dans l'insécurité : propre plus tôt, savoir parler, insolence non autorisée...Exemple : un crayon trop tôt en maternelle peut créer un problème de motricité

La rue avant était un terrain d'expérience : plus maintenant.

Absence de repères, de transparence.

Que vient faire l'enfant à l'école ? : les parents sont plus exigeants, car sont issus d'une génération qui a suivi davantage l'école, mais souvent en échec. La société exige de savoir lire et écrire.

### **Propositions**

Faire attention à l'emballage des exercices .

Souplesse et variété dans les exercices proposés.

L'enfant dyslexique a des difficultés à structurer sa pensée, à écrire. Le milieu socioculturel et l'affectif sont déterminants.

Le jeune doit mettre du sens pour progresser : il faudrait agir dans ce sens, alors que l'on enseigne en privilégiant la forme, l'emballage, et non le contenu.

Rien n'est figé : un diagnostic en 4<sup>o</sup> peut fonctionner.

Pas de stratégie type : signalement par le médecin scolaire, mais le repérage à l'école ne suffit pas ; nécessité d'une rencontre pour pointer les faits.

Il faudrait peut-être prendre exemple sur le modèle nordique où quand un élève est en échec scolaire, tout le monde réfléchit pour savoir ce qu'il faudrait faire pour que l'élève s'en sorte : les parents, les enseignants mais aussi les camarades.

Dans le modèle français, on est en échec tout seul, et on se repasse le « bébé » : exemple, c'est la faute du prof... Les camarades ne sont pas utilisés : il faudrait privilégier le travail en groupe, les projets classe. La stature du maître est encore trop écrasante. Importance de travailler avec le groupe mais aussi avec les parents.

**Fin de l'intervention de M. Linard.**

Ainsi, l'Ecole peut être le lieu de détection des troubles « dys... ». C'est encore par un travail d'équipe que le repérage peut se faire et que les moyens nécessaires pour compenser ces troubles peuvent être proposés et adaptés à chaque situation individuelle. Le CPE doit savoir relayer la parole du professeur vigilant et transmettre à l'infirmière ou au médecin scolaire les troubles perçus afin qu'ils soient diagnostiqués et pris en charge.

Avec l'accueil des élèves handicapés, le travail de repérage se fait en général en amont du système secondaire et nous rencontrons l'équipe de suivi de la scolarisation et les parents de façon à comprendre le handicap. Après une phase d'échange et d'analyse des besoins, nous accueillons l'élève d'une manière adaptée et individualisée selon ses besoins particuliers (projet personnalisé de scolarisation)

Ainsi pour mieux prendre en charge les difficultés des élèves avec la maîtrise d'une culture commune, de compétences dans le milieu scolaire, le travail d'équipe est primordial. En fixant une obligation de résultats, le socle oblige les équipes à mieux prendre en charge la difficulté scolaire en mettant en place une pédagogie différenciée, adaptée aux besoins de chacun. Ces changements impliquent également des évolutions dans l'approche de l'évaluation : livrets de compétence, compétence acquise ou non...

Dans une seconde partie, nous allons détailler les dispositifs existant dans nos établissements pour la prise en charge des difficultés et le rôle du CPE dans ces dispositifs.

Nous remarquons que le même fil conducteur existe de la primaire à la fin du secondaire dans la prise en charge de la difficulté de l'élève. Les dispositifs se déclinent avec un souci de cohérence sur l'ensemble de la scolarité de l'élève, afin de permettre la réussite de chacun, en adaptant les solutions dans un parcours personnalisé.

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : Les DISPOSITIFS

### **A/Positionnement du CPE dans les actions d'aide aux élèves en difficulté**

Quatre champs d'action induisent notre implication dans l'accompagnement de l'élève en difficulté :

-l'aide pédagogique

-le décrochage scolaire

-l'intégration

-l'orientation

La santé relèverait plus de la prévention et la citoyenneté plus de l'éducation.

Les CPE peuvent avoir un rôle essentiel, de par leur proximité auprès des élèves, de par leur connaissance du terrain, de par leur capacité à susciter un travail d'équipe et de par leur lien professionnel avec tous les membres de l'équipe éducative :

- dans le repérage et le diagnostic des difficultés
- dans l'élaboration d'outils de repérage et la recherche de solutions
- dans l'acceptation par l'élève et sa famille du dispositif
- dans l'évaluation des dispositifs mis en place : cohérence, utilité, efficacité

### **B/Analyse de pratiques :**

Que prescrit l'Institution : lois, décrets, BO, priorités nationales, protocole d'inspection, référentiels? Les missions préconisées sont elles en adéquation avec nos propres attentes et nos pratiques sur le terrain : quelles contraintes et limites induisent elles?

L'exécution dépend de la représentation propre à la personnalité de chacun, de ce qu'il faut faire, et de quelle manière, ainsi que du contexte, de ses contraintes et de ses exigences.

Il y aura donc inévitablement un décalage entre la mission prescrite et sa mise en place.

Un état des lieux des dispositifs établis dans nos établissements, nous permettra de mettre en évidence notre implication réelle, les contraintes qui limitent notre engagement.

Cette étape essentielle étayera notre force de proposition pour l'élaboration de procédures et d'outils destinés à apporter davantage de cohérence, de lien et de pérennisation dans le diagnostic et le repérage des difficultés scolaires, puis dans la mise en oeuvre des dispositifs d'accompagnement et leur évaluation.

### 1/ Les dispositifs existants

<b>Dispositifs d'aide individualisée <u>communs</u> aux collèges et lycées</b>	<b>Dispositifs d'aide individualisée spécifiques aux Collèges</b>	<b>Dispositifs d'aide individualisée spécifiques aux Lycées et Lycées professionnels</b>
Aide à l'intégration aux élèves handicapés : PAI / PPS  Cellule de suivi  Internat d'excellence  Partenariat  Tutorat	Accompagnement éducatif : (et personnalisé) Aide aux devoirs : assistants pédagogiques ou AED Ecole ouverte soutien par professeurs : remédiation 6° et 5° Sport Volet culturel : résidences d'artistes.... Ambition réussite Liaison CM2 / 6° Dispositifs en alternance Enseignement optionnel	Accompagnement personnalisé Classes passerelles (changements de filière)  Etudes obligatoires  Stages de soutien  Tutorat  Liaison 3 <sup>ème</sup> /2 <sup>nde</sup>

	DP3 /DP6 PPRE	
--	---------------	--

**2/Etat des lieux des dispositifs d'aide de nos établissements**

Les tableaux suivants décrivent les dispositifs existants en du collège, lycée et lycée professionnel

**Etat des lieux dans les collèges**

<b>Collèges</b>  Objectif  <b>1-Aide pédagogique</b>	Implication CPE	Implication Equipe VS	Lien avec autres acteurs	Adéquation avec les textes	Outils existants Efficacité	Outils existants Limites	Outils Besoins
Méthodologie : utilisation de l'agenda, gestion du matériel, gestion du casier....	PPRE : contractuel dans 5 collèges sur 9  Implication dans 2 collèges seulement pour proposition dont un CPE acteur (collège Anne Frank) et  1 collège pour soutien	PPRE  Association des AED au collège Anne Frank pour méthodologie	Direction  Prof. Principal  Infirmière  Parents	Apporter des solutions en termes de points d'appui ou de compétences même partielles / mise en place de tutorat animé par les AED et assistants pédagogiques / Coordination du dispositif entre professeurs et tuteurs / Formalisation d'un document de suivi		Difficulté du CPE de se positionner en pédagogie  Manque de formation des élèves à l'entrée en 6°	Projet Vie Scolaire  Liaison CM2 – 6°  Problème du travail à la maison  Laisser le cartable au collège

## GDL 71 Autun-Le Creusot- Montceau-2010/12

<p>Diagnostic des difficultés : cibler les élèves en difficulté dès l'entrée en 6°</p>	<p>Commission d'harmonisation  Constitution des classes  :</p>	<p>Collège Jean Moulin, 2 AP et 2 profs référents assurent déblayage à la rentrée des livrets de compétences des CM2, acquis / non</p>	<p>Professeurs des écoles  Infirmière</p>	<p>Prise en compte de l'origine des difficultés /mise en place de partenariats  (infirmière : COP / Vie Scolaire/ école primaire.../ communication avec les parents / personnalisation de l'enseignement / formalisation d'un document de suivi à destination des élèves et des parents / améliorer l'estime de soi</p>	<p>Commission d'harmonisation CM2-6° de Juin  Conseils de mi-trimestre  PPRE qui assure la cohérence entre toutes les aides : consensus entre remédiation et PPRE  Ateliers de compétences inscrits dans l'emploi du temps des 6° et AP présents en conseil de classe Note inférieure à 10 : famille contactée et prise en charge par AED pour 2<sup>ème</sup> chance</p>	<p>Perte de compétences sur le cycle collège :  Un bon élève de 6° peut se trouver en échec en 3°  Ressenti des adultes sur nos compétences vis-à-vis des élèves en difficulté scolaire</p>	<p>Document synthétique sur les aides personnalisées proposées et mises en place dans le primaire, avec «évaluation des acquis et non encore acquis</p>
--	--	--	---	---	---	---	---



## GDL 71 Autun-Le Creusot- Montceau-2010/12

<p>« Poissons pilotes » Collège Copernic sur 13h-14h et 17h-18h</p> <p>Tutorat : partenariat avec les étudiants dans le cadre de l'accompagnement éducatif</p>	<p>Formation des binômes</p> <p>Collège Croix- Menée :</p> <p>26 étudiants de la fac Condorcet recrutés sur lettre de motivation</p> <p>Collège Jean Moulin :</p> <p>Etudiants de l'ENSAM de Cluny</p>	<p>acquis</p> <p>Pilotage par un AED</p>	<p>Professeurs, en particulier le PP</p> <p>Direction</p> <p>Professeurs, en particulier le PP</p>	<p>Inciter les équipes éducatives à exercer leur créativité et leur responsabilité, pour proposer des démarches et des organisations nouvelles, contribuer à la réussite de tous les élèves, en particulier par le fonctionnement du conseil pédagogique, lieu où est menée la réflexion et est décidée la mise en place d'actions destinées à assurer la maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun par tous les élèves Améliorer</p>	<p>Listes élèves par PP en Déc /volontaires en Janv</p> <p>Incitation par les délégués plus efficace que celle des professeurs</p> <p>Elèves redoublants de 6°et 5° pour l'organisation du travail</p> <p>Motivation et ambition des élèves de 3° : liste donnée par PP avec une journée à Cluny</p> <p>élèves de 3° choisissent un</p>	<p>Qualité de relation avec les professeurs</p>	<p>Instaurer une bonne communication avec les élèves et leur mobilisation</p> <p>Convention entre les établissements avec objectifs clairement établis et code de déontologie</p> <p>formaliser un document de suivi et</p>
--	--	--	--	---	---	---	---

## GDL 71 Autun-Le Creusot- Montceau-2010/12

---

Tutorat interne à l'établissement	Collège de Couches		Professeurs, en particulier le PP Infirmière	l'estime de soi	adulte		d'évaluation  formaliser un document de suivi et d'évaluation
-----------------------------------	--------------------	--	---	-----------------	--------	--	---

## GDL 71 Autun-Le Creusot- Montceau-2010/12

<b>Collèges</b>  Objectif  <b>2-Décrochage scolaire</b>	Implication CPE	Implication Equipe VS	Lien avec autres acteurs	Adéquation avec les textes	Outils existants Efficacité	Outils existants Limites	Outils Besoins
Actions pédagogiques :  Aide aux devoirs  Organisation du rythme scolaire	Collège Jean Moulin : classe expérimentale dédoublée	AED et assistants pédagogiques	Disparition de partenaires comme UTILEA et le FLE	Assurer la maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun par tous les élèves	Devoir surveillé obligatoire pour la classe : calendrier hebdomadaire En cas de mauvaise note, le devoir est refait  De l'aide effectuée par les	Différence de méthodes d'approche de cette aide par les AED et les AP	Suivi des résultats scolaires au conseil

## GDL 71 Autun-Le Creusot- Montceau-2010/12

<p>PAI et PPS, élaborés par l'infirmière</p>	<p>Mise en place et coordination</p>	<p>Assistants Vie Scolaire</p>			<p>professeurs est imposée dans l'emploi du temps</p> <p>Une assistante pédagogique pour l'aide et que les devoirs » maison » soient faits au collège</p> <p>La classe a sa salle, accueille ses professeurs et la personnalise</p> <p>Permet un meilleur suivi par les familles et l'équipe VS</p>	<p>Souci de positionnement des professeurs dans ce cadre</p>	<p>Accompagnement des AVS et brèves de leur poste</p>
--	--------------------------------------	--------------------------------	--	--	---	--	---

## GDL 71 Autun-Le Creusot- Montceau-2010/12

Cahier de textes numérique	Interne à chaque collège	CPE			Interne à chaque collège		
Actions éducatives				Lutte contre le décrochage scolaire, priorité nationale			
Cellule de veille	Interne à chaque collège	CPE	Direction Infirmière Assistante sociale Médecin scolaire COP Professeurs Principaux	Obligation d'assurer le suivi des élèves au cours de leur scolarité et dans l'année qui suit leur sortie.  Engager les personnels d'enseignement et d'éducation dans la prise en compte et l'accompagnement des élèves en voie de démobilitation et/ou de rupture scolaire  Proposer des solutions		Associer encore plus les professeurs  Difficulté d'établir un suivi après le collège	Volonté de partenariat  Indicateurs de repérage des difficultés : absentéisme, difficultés et résultats scolaires, mal être ...  Communication avec les familles  Respect de la confidentialité  Liaison avec les lycées et partenaires

				<p>Apporter une aide rapide et personnalisée : rechercher des solutions internes en élaborant des micro-dispositifs, ou des solutions externes</p> <p>Analyser les problématiques individuelles des élèves : cerner la nature des difficultés rencontrées et les croiser avec les indicateurs</p> <p>Améliorer l'estime de soi</p>			<p>d'insertion</p> <p>Communication avec les familles</p> <p>Communication avec les familles</p> <p>Indicateurs de repérage des difficultés</p>
--	--	--	--	--	--	--	---

## GDL 71 Autun-Le Creusot- Montceau-2010/12

Dispositif Relais	Interne à tous les collèges	CPE  CPE	Direction  Infirmière Assistante sociale  Médecin scolaire  COP  Professeurs			Peu de places  Liaison peu aisée entre le collège et le dispositif relais pendant la période de placement	
Dispositifs de suivi internes à l'établissement	Spécifique à chaque collège						

## GDL 71 Autun-Le Creusot- Montceau-2010/12

<b>Collèges</b>  Objectif  <b>3-Intégration</b>	Implication CPE	Implication Equipe VS	Lien avec autres acteurs	Adéquation avec les textes	Outils existants Efficacité	Outils existants Limites	Outils Besoins
Liaison CM2- 6°	Accueil futurs 6° : leur apprendre à se repérer et découvrir le fonctionnement du collège  Organisation d'un stage découverte en Juin, école ouverte dernière semaine d'août  journée de	Accueil futurs 6° :	Professeur documentaliste  Professeurs  Infirmière	Améliorer l'estime de soi	Parcours d'orientation, découverte de cours, découverte des fonctions          Elèves de 3° vont présenter le collège aux CM2 futurs 6° et sont présents à l'accueil de la	Manque d'approche en direction des parents          Ecole ouverte limitée aux élèves volontaires	Rencontre parents-professeurs et autres 1 mois avant l'entrée en 6°



## GDL 71 Autun-Le Creusot- Montceau-2010/12

Tutorat:	<p>rentrée</p> <p>Collège de Sanvignes :</p> <p>Accueil 6°</p> <p>Collège Croix-Menée :</p> <p>Accueil et apprendre à se repérer pour le 6° effectués par les élèves repères.</p> <p>Action similaire à Sanvignes</p> <p>Cellule de veille / CESC / délégués de classe</p>				rentrée.			
Prévention				Accueil et aide aux élèves	<p>« coaching » dans la cour jusqu'en novembre. Les tuteurs (environ 30) sont volontaires, retenus après lettre de motivation, identifiés par un tee-shirt, présent fin août et à la JPO</p>	PAI et PPS	Peu d'engagement	Indicateurs des comportements élèves : punitions, sanctions,

## GDL 71 Autun-Le Creusot- Montceau-2010/12

		Idem CPE	<p>Infirmière</p> <p>Partenaires extérieurs</p>	<p>handicapés</p> <p>Lutter contre le harcèlement à l'École Prévenir les jeux dangereux Lutter contre toutes les violences et toutes les discriminations, notamment l'homophobie et les conduites à risques Redonner du sens aux sanctions scolaires</p>	<p>engagées par le CESC Heures de vie de classe</p> <p>Partenariat</p>	<p>des professeurs et autres acteurs du collège</p> <p>Difficulté d'associer les parents</p> <p>Coût des actions</p>	<p>accidents vie scolaire et EPS, conflits, violences verbales, physiques, sexistes</p>
--	--	----------	---	--	--	--	---

## GDL 71 Autun-Le Creusot- Montceau-2010/12

<b>Collèges</b>  Objectif  <b>4-Education à l'orientation</b>	Implication CPE	Implication Equipe VS	Lien avec autres acteurs	Adéquation avec les textes	Outils existants Efficacité	Outils existants Limites	Outils Besoins
Actions prévues par le projet d'établissement	Repérage des difficultés et mise en place de dispositifs personnalisés  Entretien individuel de l'élève  Lien avec les		Direction  COP  Professeurs  DOC  Infirmière  Assistante sociale	Aider les élèves à construire progressivement leur premier choix de formation. Permettre l'acquisition des compétences et connaissances attendues en fin de collège : une approche des activités professionnelles et de l'environnement social et économique / les grandes lignes des systèmes de	Conseil de professeurs  Cellule de veille  Conseil pédagogique	Concertation équipe éducative  Web classeur	Concertation mensuelle de l'équipe éducative  Liaison CM2-6 <sup>ème</sup> plus établie  COP plus disponible par établissement  Motivation scolaire des

	<p>familles</p> <p>Coordination entre professeurs, COP, DOC, famille et élève</p> <p>Elaboration et suivi du projet personnel</p> <p>Lutte contre le décrochage scolaire</p> <p>Redonner du sens au travail scolaire</p>			<p>formation / la connaissance de soi.</p> <p>Veiller à donner à l'élève une image de lui-même suffisamment positive pour l'engager à agir</p> <p>Faire en sorte que l'élève puisse percevoir la cohérence des différentes interventions</p> <p>Respecter la personnalité du jeune</p> <p>Associer les parents au processus d'éducation</p>			<p>élèves</p>
--	--	--	--	---	--	--	---------------

**Etat des lieux dans Lycées**

Champs	Implication CPE	Implication Equipe VS	Lien avec autres acteurs	Adéquation avec les textes	Outils existants Efficacité	Outils existants Limites	Outils Besoins
<b>Aide pédagogique</b>	-Accompagnement personnalisé	Animateurs de séance		Professeurs principaux, COP	BO 4/02/10 CPE = Aide des professeurs en charge de l'AP avec COP	Formation de délégués, construction de projets, (méthodes actives, photo-langages...)	Temps imparti sur nos horaires hebdo...
<b>Décrochage scolaire</b>	-Charte informatique  - Cellule de veille	Personne ressource  Participation		Avec le CDI  PA, infirmière COP, AS, parfois enseignants, médecin scolaire, représentants de la mairie ,profs, profs principaux, Elèves, famille,	CPE personne ressource  Assuré sur la base du		basé sur le

## GDL 71 Autun-Le Creusot- Montceau-2010/12

---

<b>Intégration</b>	- Tutorat	Participation	AED	infirmière et médecin scolaire	volontariat par profs et CPE		volontariat des élèves
	- PAI	Participation	Participation		CPE cité dans l'équipe de l'EPLÉ		
<b>Orientation</b>	- Stages passerelles	présence aux petites vacances (nécessité de la présence d'un cadre A)	idem CPE		Responsabili té idem (prolongem ent du service public)		
	- Stages de remise à niveau				facultatif  AED		

## GDL 71 Autun-Le Creusot- Montceau-2010/12

Par domaine, « accompagnement éducatif, PPRE ... », établir ce qui est installé dans nos établissements, selon cette trame :

### LYCEES PROFESSIONNELS

Champs	Objectifs/actions	Implication CPE	Implication Equipe VS	Lien avec autres acteurs	Adéquation avec les textes	Outils existants Efficacité	Outils existants Limites	Outils Besoins
Aide pédagogique	<p>Accompagnement personnalisé</p> <p>-Salle informatique à disposition pour les internes</p> <p>-Formation des délégués</p> <p>- Cellule de</p>	<p>Participation aux différents ateliers</p> <p>Participation</p>	<p>AED qui encadre l'action</p> <p>AED</p>	<p>Avec les enseignants</p> <p>Avec le CDI</p> <p>Infirmière</p>	<p>CPE : une ressource facultatif</p>	<p>Théâtre, jeux de rôles, vidéos, calligraphie, ordinateurs...</p> <p>Ordinateurs</p>	<p>Salles</p> <p>Disponibilité des AED</p> <p>Peu ou pas de relais par les enseignants</p>	<p>Personnel</p> <p>Plus de moyens et de profs</p>

## GDL 71 Autun-Le Creusot- Montceau-2010/12

---

Décrochage scolaire	veille -Activités sportives pour les internes- Maison des Lycéens	Participation	AED : repérage	Communauté éducative + acteurs de la cellule + partenaires extérieurs	CPE personne ressource	Fiches de repérages, fiches de suivi	Nombre important de décrocheurs, en hausse	Plus de liens avec les partenaires extérieurs
Intégration		Participation	AED	Vie scolaire	CPE cité dans l'équipe de l'EPL	Gymnase (convention avec la ville)		Plus de moyens
Orientation		Participation	Participation	Elèves				



Au regard de cet état des lieux, la mise en place des dispositifs d'accompagnement aux élèves en difficulté scolaire s'organisent autour de deux volets déterminants :

### **C/ Comment prendre en compte l'élève, ses individualités propres, son lien et celui de sa famille avec l'école**

Personnaliser l'accompagnement exige de trouver des réponses individuelles à la difficulté scolaire, donc de sortir l'élève de son groupe « classe », lieu soumis à l'hétérogénéité des parcours scolaires et des différents vécus et ressentis qu'ils induisent.

- Ses difficultés sont-elles liées à sa scolarité antérieure ou plus récentes ?
- Un diagnostic de ses difficultés a-t-il déjà été effectué et a-t-il déjà bénéficié d'une aide individualisée ?
- Est-il en situation de décrochage scolaire ?
- Quel sens donne-t-il au travail scolaire ; où en est sa motivation scolaire ?
- Quelle est son estime de soi ?
- Quelle est sa relation à l'enseignant ?
- Quelle est sa relation au groupe ?
- Quelle est sa représentation du fonctionnement du collège ?
- Peut-il être aidé pour ses devoirs et apprentissages par sa famille ?
- Quel est le lien de confiance de sa famille avec l'école ?
- Comment un jeune en difficulté va-t-il concevoir son orientation ? Quelle sera la propre perception de sa famille ?
- Comment créer un lien entre les élèves en difficulté ?

**Cette problématique a fait l'objet de notre première partie.** Il est souvent difficile pour un jeune d'exprimer ses difficultés : l'apport des intervenants spécialistes nous ont permis d'obtenir des éclairages pour nous aider à mieux appréhender la difficulté scolaire et de cerner les limites de nos champs d'action.

**L'accompagnement personnalisé en lycée et les PPRE en collège s'inscrivent dans cette démarche.** Le dispositif des PPRE s'est généralisé et leur fonctionnement, après tâtonnements, est formalisé dans la plupart des collèges de notre GDL.

L'accompagnement personnalisé diffère en Lycée et lycée professionnel. Le Lycée Théodore Monod à Blanzay est un établissement pilote. Monsieur Lionel BADON, formateur dans l'Académie et professeur d'électrotechnique dans ce lycée est venu à notre demande, nous présenter le dispositif mis en place dans ce Lycée.

**Un exemple d'un dispositif d'accompagnement personnalisé en Lycée (Lycée Théodore Monod: à Blanzay) :**

M. Badon insiste sur le fait que **l'intervention constructive d'accompagnement est une prise en compte des besoins de l'élève : ce principe doit se substituer à la notion de difficulté.**

### **Principe :**

L'établissement a appuyé sa démarche sur la réflexion menée dans l'académie de Dijon, par un groupe de travail piloté par Monsieur Bernard Ducerf, Inspecteur, sur les étapes de la mise en place en place d'une individualisation des parcours, en lycée

Une vingtaine de personnes y participent : professeurs d'Enseignement général et professionnel, CPE et équipe Vie Scolaire, COP, ...

On a mis en place une structure pour cet accompagnement personnalisé (dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle).

Références : B.O. numéro 2 du 19.02.2009 qui définit cet enjeu.

### **Objectifs :**

- Conduire le maximum d'élèves au niveau 4
- Donner une chance de réussite à tous les élèves
- Faire prendre conscience à l'élève de son potentiel
- Redonner à l'élève une image positive de lui-même
- Situer les progrès à réaliser
- S'approprier des outils et des méthodes

L'aide apportée ne doit pas augmenter au fur et à mesure des séances mais au contraire diminuer pour mettre l'élève en situation de réussir seul.

L'Equipe éducative a pour objectifs :

- De mieux prendre en compte les acquis tout au long du parcours scolaire de l'élève
- D'avoir une meilleure prise en charge pédagogique

### **Organisation :**

- aménager des plages horaires dans l'emploi du temps
- constituer des groupes de besoins évolutifs dans le temps
- cumuler des horaires pour répondre aux besoins (ex : 210 heures divisées par 3 ans)
- organiser une coordination entre tous les acteurs
- faire participer un maximum d'élèves (horaires en « barrette »)
- mesurer l'impact sur les cours dans la construction d'un atelier

### **Mise en œuvre :**

- phase d'observation
- synthèse des observations
- diagnostic
- construction d'activités
- évaluation
- 

### **Exemples :**

- travail sur la posture en entreprise- aide personnalisée
- utilisation des TICE
- activités culturelles pour développer l'estime de soi
- aide personnalisée sur des compétences méthodologiques ciblées
- travail sur le suivi de l'apprentissage scolaire

Attention : Il ne faut pas confondre aide individualisée (1<sup>o</sup> année CAP BEP en français et math) et accompagnement personnalisé (2<sup>de</sup>, 1<sup>o</sup> et Terminale Bac Pro dans toutes les matières). On arrive à des durées différentes. A tout moment on a un suivi individuel.

### **Perspectives :**

- un assouplissement dans les emplois du temps
- une démarche de diagnostic
- une appropriation d'outils
- une utilisation rationnelle des moyens en fonction des diagnostics
- un accompagnement des équipes
- un encouragement à des pratiques plus innovantes

### **Modalités de mise en place :**

- accueil, avec entretien individuel
- l'visites d'entreprises et ce, dès le 2<sup>o</sup> jour de la rentrée
- mise en place de l'heure de 14 à 15 h par le PP
- répartition dans les différents ateliers après observation (dans le domaine de la vie « sociale », recueil d'infos auprès du CPE et de l'infirmière, suivi des apprentissages, analyse des besoins exprimés par l'élève)

Au bout d'un demi-trimestre, les élèves par rotation ont fait deux ateliers ; à la rentrée des vacances de Noël, premier bilan avec le PP et semaine suivante, réunion de toute l'équipe + COP, CPE et un représentant de la MGI .

On repart sur deux séries d'ateliers. A la rentrée des vacances de février, sont organisés un bilan élèves et un bilan professeurs, avec possibilité de mettre une note positive sur certains bulletins. On travaille sur l'aide méthodologique (concentration – apprentissage visuel, auditif, kinesthésique)

### **Ethique:**

L'accompagnement éducatif ne doit pas se substituer à de vraies avancées dans les pratiques quotidiennes

L'accompagnement personnalisé n'est pas :

- une réponse identique pour tous
- des contenus identiques pour tous
- une discipline d'enseignement
- un temps imposé sur l'année aux jeunes en difficulté
- une obligation pour chaque élève ou une punition

### **D/ Comment établir une réelle cohérence entre les objectifs de remédiation attendus et le dispositif d'accompagnement proposé ?**

**L'état des lieux dans nos établissements permet de dégager quatre champs d'action :**

- Contractualisation et formalisation des dispositifs : communication : élèves / familles / équipe Vie scolaire / collègues
- Liaison entre CM2 - 6<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> – Seconde et les dispositifs externes (dispositif relais)
- Coordination et suivi des actions
- Evaluation

La mise en place d'un dispositif d'aide doit toujours partir d'un diagnostic et s'inscrire dans le projet d'établissement. Elle doit également s'appuyer sur une réelle coordination des équipes autour de la prise en compte de la difficulté scolaire : celle-ci pourra être dynamisée par l'organisation d'un stage d'établissement autour de ce thème.

### **1-Formalisation et contractualisation des dispositifs :**

La formalisation établit un cadre qui pose le diagnostic à l'origine de la proposition du dispositif d'accompagnement. Elle permet à l'élève en difficulté et sa famille de devenir acteurs dans cette démarche d'aide.

Elle permet de recenser les besoins de l'élève, de fixer des objectifs précis et réalistes, d'explicitier les modalités de l'accompagnement, de déterminer une durée d'action.

Elle implique un bilan intermédiaire et un bilan terminal, au cours d'un entretien entre toutes les parties signataires.

La contractualisation établit le lien entre l'école, l'élève et sa famille ; favorise l'implication de la famille dans la scolarité de son enfant.

Elle induit une déontologie, un suivi et une évaluation du dispositif.

Elle engage tous les signataires à rendre compte de leur adhésion à la démarche d'aide.

Elle permet d'établir, grâce aux bilans en entretien, quelles difficultés ont été en parties remédiées et les méthodes de travail qui ont échoué.

Elle permet de laisser une trace écrite dans le parcours de l'élève.

### **2- Liaison entre CM2 - 6<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> – Seconde et les dispositifs externes :**

#### **○ Liaison CM2 – 6<sup>ème</sup> :**

La commission d'harmonisation de juin, permet un véritable échange avec les professeurs des écoles, mais reste trop courte en temps pour cerner la totalité du parcours en primaire d'un élève de 6<sup>ème</sup>.

**Proposition d'une fiche** école primaire – collège **à compléter par les professeurs des écoles**, permettant de faire connaître le type d'aides déjà apporté aux élèves, à leur entrée en 6<sup>ème</sup>.

Cette fiche pourrait être utilisée en cellule de veille et de suivi.

**Objectif** : diagnostiquer plus rapidement les difficultés et les besoins de l'élève en difficulté, mettre en place une nouvelle action en Collège, qui soit adaptée et non redondante, et ainsi freiner le sentiment de décrochage scolaire.

Cette fiche pourrait être utilisée pour adapter les PPRE, en croisant d'autres sources d'information : questionnaire de la COP, PAI...

**Nom de la fiche : « récapitulatif des actions d'accompagnement scolaire Cycle Primaire »**

**Récapitulatif des actions d'accompagnement scolaire Cycle Primaire**

**Nom, Prénom, Né(e) le...**

**A bénéficié de(s) accompagnement(s) personnalisé(s) suivant(s)**

<b>Intitulé de l'accompagnement</b>	<b>Date et mise en place</b>	<b>Besoins repérés</b>	<b>Période</b>	<b>Durée</b>	<b>Bilan</b>
	1-Education Nationale :  2-Hors Education Nationale	Besoins :  1-Difficultés d'apprentissage : - en compréhension -expression orale -expression écrite -orthographe -concentration -logique  2-intégration : - dans la classe -dans l'établissement			

○ **Liaison 3<sup>ème</sup> – Seconde :**

Permettre la continuité de la cellule de veille, en établissant un lien avec le lycée, avant l'entrée en seconde, semble l'outil le plus adapté, pour favoriser l'accompagnement des élèves en difficulté.

○ **Liaison avec les dispositifs externes : dispositif relais**

La liaison reste peu aisée entre le collège et le dispositif relais pendant la période de placement. Il faudrait établir un document formalisant et contractualisant les objectifs recherchés, type PPRE.

Les besoins de l'élève et une implication de l'équipe éducative du collège pourraient y être clairement définis.

Dans le fonctionnement actuel, l'élève placé en dispositif relais perd le lien avec son collègue : son retour parmi ses pairs en est d'autant plus difficile. Sa famille a du mal à concevoir un lien entre l'accueil au dispositif-relais et sa scolarité au collège : elle subit plus qu'elle n'adhère à ce dispositif d'accompagnement.

### **3-Coordination et suivi des actions :**

#### **○ Les dispositifs contractualisés :**

La contractualisation impose de manière formelle des bilans intermédiaires : le diagnostic précis des besoins de l'élève permet de fixer les avancées espérées : avec un tel cadre, coordination et suivi sont clairement établis, d'autant plus que le dispositif mis en place s'adresse à un seul.

Les actions de concertation liaison CM2-6<sup>ème</sup> permettent d'identifier plus rapidement les fragilités scolaires d'un néo-collégien et donc la mise en place de tels dispositifs personnalisés.

#### **○ Les dispositifs non contractualisés : l' exemple de l'aide aux devoirs :**

La coordination et le suivi sont beaucoup plus hasardeux dans le cadre de l'aide aux devoirs, s'adressant à un groupe conséquent. Malgré la volonté d'associer l'équipe pédagogique à l'implication des assistants pédagogiques dans cette action, bien souvent ces derniers se retrouvent dans une situation inconfortable face aux élèves qui leur sont confiés.

Les besoins réels des élèves qui leur sont confiés leur sont rarement communiqués : bien souvent, le professeur principal proposera une inscription volontaire à l'aide aux devoirs, suite au Conseil de classe, mais ne fera pas dans la plupart des cas le lien avec les intervenants assistants pédagogiques ou AED, démunis par leur manque d'expérience pédagogique. La situation idéale serait de les associer avec des professeurs autour de petits groupes : mais dans la plupart des établissements, l'aide aux devoirs reste l'action d'accompagnement sacrifiée en s'apparentant davantage à un lieu de mise à jour du travail personnel de l'élève qu'un lieu d'apprentissage de méthodologie et d'organisation dans son travail.

L'hétérogénéité des élèves accueillis et leur nombre freine la personnalisation de la relation d'aide : trop souvent l'aide aux devoirs est subie par l'élève, dont la famille est en attente de résultats quantitatifs : devoirs faits et appris, évaluations en progrès. Avant de

parvenir à cette satisfaction, l'objectif devait être de donner envie à l'élève de faire son travail scolaire, en lui transmettant des techniques pour mémoriser, apprendre, comprendre un texte. Et surtout le convaincre que l'écoute du cours est l'appui de son travail personnel.

Comme pour un PPRE, l'idéal serait de recevoir l'élève et sa famille pour diagnostiquer les besoins du jeune et mettre en place un dispositif liant le collège et le travail à la maison. Le CPE peut faire le relais auprès de certaines familles et de leur enfant : mais le grand nombre d'inscrits, limite notre implication possible, et surtout l'éclairage pédagogique demande du temps et un suivi des acquis.

Chaque établissement a sa fiche de suivi pour apprécier le ressenti de l'élève sur les conditions de fonctionnement de l'aide aux devoirs et les apports de sa participation. Il est plus difficile d'en poser l'évaluation en termes d'objectifs recherchés et d'acquis, pour le bénéficiaire.

Comment initier des techniques à l'élève qu'il pourra transférer à la maison, et l'amener à davantage d'autonomie et de régularité dans son travail personnel ? Et avant tout au plaisir d'effectuer le travail demandé et de progresser ? Deux exemples pratiques pour amener l'élève et sa famille à dédramatiser le travail personnel à la maison, en leur permettant de s'appuyer sur un guide conducteur :

-Collège Croix-Menée au Creusot : des parents sont invités régulièrement à des mini-formations menées par des professeurs, pour leur donner des techniques d'apprentissage oral ou écrit.

-Collège Anne Frank à Montchanin : les professeurs ont travaillé ensemble pour établir dans chaque matière et pour chaque niveau de classe, des exigences communes en termes d'apprentissage et de travail à la maison, portant sur la durée de travail et leurs attentes transférables en cours. Chaque élève et sa famille reçoit en début d'année scolaire ce document d'appui : de même, il guide les intervenants assistants pédagogiques ou AED, dans leurs missions d'accompagnement.

Amener l'élève en difficulté scolaire à retrouvé de l'intérêt pour le travail scolaire est une des clefs pour le déculpabiliser de l'échec scolaire, et le libérer de la discrimination qu'il induit.

Dans la majeure partie de nos établissements, les CPE assurent la mise en place de l'aide aux devoirs et son fonctionnement : afin d'établir une véritable coordination des attentes et un suivi des acquis pour l'élève, il nous appartient de la présenter en Conseil Pédagogique comme une action d'accompagnement primordiale qui redonne du sens à l'école, aux élèves en difficulté et à leur famille. En rétablissant de la confiance



dans leur lien avec l'école, ils s'engageront d'autant plus rapidement dans le projet d'orientation.

Il nous appartient également, en tant que chef de service, responsable de la formation de nos personnels, de favoriser le lien professionnel entre nos assistants pédagogiques et AED avec les professeurs.

La cohérence et la coordination des objectifs recherchés, le suivi des actions sont les étapes déterminantes pour s'assurer du bon sens d'une action mise en place : les moyens octroyés exigent de rendre compte de l'efficacité du dispositif et donc de son utilité.

L'évaluation permet de rendre compte, de se remettre en question, et surtout de corriger les dysfonctionnements ou de s'adapter à l'évolution constante du contexte, du public « élèves » accueillis et des richesses professionnelles de l'équipe éducative, de par l'expérience ou par un regard neuf (nouveau personnel).

### **4-Evaluation des dispositifs :**

- **Initiation à la démarche d'évaluation**

**Nathalie Droyer, enseignante-chercheuse (maître de conférence) en Sciences de l'Education, spécialiste de l'évaluation, service EDUTER-Agrousup du ministère de l'agriculture nous présente la démarche d'évaluation de projet.**

### **Evaluer, c'est quoi ? Ça sert à quoi ?**

2 types d'évaluation:

- évaluation pédagogique ou faire le point sur une acquisition de connaissances réussie : évaluation des apprentissages

- évaluation certificative / formative. Différence de l'enseignement en Norvège – Suède (accompagnement) et en France (système élitiste). Tout n'est pas évaluable, tout n'est pas objectivable : dans une interprétation, la part de subjectivité existe toujours.

**Règle des 2 /3** : une personne maîtrise une compétence lorsqu'elle est capable de la réussir 2 fois sur 3.

Comment évaluer l'efficacité d'un dispositif d'accompagnement ? Pas toujours tout efficace ou tout inefficace. Le critère d'efficacité n'est qu'un critère d'évaluation parmi d'autres

Quand on élabore un projet, en même temps, on élabore son évaluation pour réguler le dispositif.

Dans l'évaluation de projet, 2 types d'évaluation :

- évaluation- contrôle : des objectifs afin de rendre des comptes sur ce qui est à obtenir, donc contrôle des acquis..

- évaluation- régulation : l'objectif est l'amélioration du dispositif.

**L'évaluation d'un dispositif est avant tout mise en place pour le réguler et rarement pour le contrôler. "**

**Evaluer** : c'est recueillir un certain nombre d'informations suffisamment pertinentes (utiles à ce que l'on veut évaluer); valides (avec toutes les conditions réunies pour une mise en place efficace) et fiables (vérifiables en laissant le moins de place possible à la subjectivité).

### **5 modalités de recueil d'informations :**

1-le questionnaire

2- l'entretien,

3-l'analyse des données

4-l'observation

5-l'expérimentation.

L'entretien permet de comprendre un phénomène ; le questionnaire apporte un avis sur un fait.

L'adéquation d'un ensemble d'informations avec des critères en lien avec des objectifs, amène à une prise de décision.

L'évaluation exige de prendre du temps.

### **Evaluer c'est :**

#### **1) Partir d'un constat, demande, besoin, dysfonctionnement**

Diagnostiquer revient à évaluer : déjà un objectif en tête donc un projet. (objectivation de la situation, recueil de données)

Il est nécessaire d'établir un diagnostic de la situation, constat pour juger de la pertinence de notre action-objectifs en regardant le cadre réglementaire; action qui permet d'objectiver la situation de manière concrète, tant en quantitatif, qu'en qualitatif.

Action en fonction des besoins des acteurs et de la nécessité de fonctionnement de service, dans un cadre réglementaire.

Le critère est une qualité, l'indicateur est la mesure d'une qualité (mesurable-observable)

Le questionnaire vérifie : c'est un indicateur.

Tout ce qui est mesurable, observable, c'est l'indicateur.

### **2) Déterminer des objectifs d'évaluation**

**Objectif général** : aider les élèves en difficultés.

**Objectif opérationnel** : on le décline en termes de résultats attendus, s'intéresse aux incidences, au concret.

Quel résultat, j'attends ? Est-ce pertinent ? Est-ce efficace ? Décliner les résultats attendus en objectifs opérationnels. Critères : pertinence, efficacité, cohérence

L'évaluation ne fonctionne que si elle est co-construite : les élèves pourraient être associés.

### **3) Déterminer ses ressources et ses contraintes.**

Pour monter un projet, il faut des conditions minimales indispensables.

Si les conditions ne sont pas réunies(en particulier moyens humains et financiers, temporels), pas de projet. S'il y a plus de contraintes que de ressources, pas de projet. Evaluer amène toujours une part de frustration. Tout n'est pas évaluable et il y a toujours place pour une part de subjectivité.

Important d'acter au Conseil d'administration, pour laisser des traces du travail réfléchi et accompli.

### **4) Un projet implique d'établir un plan d'actions, de fixer des étapes.**

Avec qui ? Que ? Quoi ? Donc ? Où ? Surtout pour quoi faire ?

Veiller à la cohérence des actions.

Surtout pour quoi faire ? : Cette étape correspond à l'ajustement = étape de régulation.

Réajuster implique de poser et expliciter ; amène de la cohérence, qui est un critère d'évaluation.

**Il est donc indispensable de formaliser, nécessaire d'anticiper les changements et de vérifier la cohérence de départ.**

### **5) Mise en place des actions.**

### **6) Résultats.**

Distinguer les résultats réels immédiat = efficacité interne (obtention d'un diplôme à court terme par exemple) et l'efficacité externe (l'impact à long terme : exemple, orientation en adéquation avec la formation).

Etablir un constat d'efficacité : évaluation à N, puis à N+6 mois, puis modifications nécessaires à la poursuite du projet ou décision de construire un autre projet.

**Démarche pour tout dispositif : formaliser une boucle de projet avec points de vigilance et élaboration d'une grille d'évaluation.**

Transfert pour le travail du GDL :

- choisir un dispositif : démarche d'évaluation
- s'intéresser à un (aux) projet(s) qui fonctionne(nt) d'un établissement à l'autre
- établir les conditions minimales
- s'assurer de sa cohérence
- détailler quelques dispositifs (collège lycée. LP) avec démarche d'évaluation (qui pourront. être transférés dans un autre contexte

**L'évaluation est une démarche, c'est comparer le référent (ce que l'on doit atteindre) et le référé (ce qui est obtenu) : d'où la nécessité de recueillir de l'information avant que le projet ne commence puis après et comparer les différentes données.**

### ○ **Définitions :**

**Un dispositif, un projet peut se schématiser de la manière suivante :**

1. CONTEXTE : Identifier les éléments pertinents du contexte général qui permettent de donner sens aux besoins des acteurs et aux

nécessités de fonctionnement de l'institution (importance des textes réglementaires, de l'historique de l'institution et/ou du projet, de l'objectivation des situations).

2. INTRANTS : Objectifs généraux qui définissent l'action, plus ou moins explicités, souvent exprimé sous la forme d'un résultat attendu à décliner à différents niveaux et en objectifs opérationnels (ou résultats attendus)
  
3. INTRANTS : Ressources : institutionnelles = appuis institutionnels (curriculum), humaines, financières, matérielles, temporelles, spatiales (locaux), scientifiques ou documentaires... De Ketele (1989) distingue les ressources directes, directement mobilisables, des ressources indirectes (mobilisables sous certaines conditions). Il distingue également le degré d'importance d'une ressource ainsi que la disponibilité des ressources. A propos de la disponibilité, De Ketele ajoute aux ressources, l'idée des contraintes qui peuvent être des données de contexte et qui sont inamovibles (législation, nouvelles dispositions...) = cadre normatif de l'action ou alors des ressources non disponibles du moins à un moment donné (temps). Il faut aussi tenir compte des conditions minimales nécessaires.
  
4. INTRANTS : Plan d'action ou Opération d'élaboration ou planification : opérations ayant pour fonction d'orienter le projet, de le préparer, de le planifier c'est-à-dire définir les objectifs, déterminer les critères de sélection des personnes concernées, prévoir les locaux, sélectionner les animateurs, préciser le calendrier... Ce sont principalement celles qui définissent les intrants. On détermine le plan d'action (Etape 1 avec tel objectif, telles personnes concernées, pour aboutir à quoi, Etape 2...)
  
5. PROCESSUS : Action ou Opération de réalisation : ensemble des opérations que l'on pose dans le cadre du déroulement de l'action. Elles comprennent à la fois la réalisation par le(s) animateur(s), et la réalisation organisationnelle par le(s) responsable(s) du projet ou de la structure.
  
6. EXTRANTS ou PRODUITS : Résultats immédiats, à court terme qui peuvent être directs ou des effets indirects ou induits qui sont les effets qui n'étaient pas attendus au départ, qui peuvent être positifs ou négatifs.
  
7. EXTRANTS ou PRODUITS : Impacts, résultats à moyen ou long terme. Il existe également des effets différés qui, pour se

manifester, doivent se combiner à d'autres facteurs d'environnement.

### **Qu'est ce qu'évaluer ?**

L'évaluation est une démarche qui doit être construite en même temps que le projet car elle nécessite de recueillir des informations particulières pour pouvoir ensuite comparer un AVANT avec un APRES, soit un référent avec un référé.

Pour De Ketele (1985) évaluer signifie

« Recueillir un ensemble d'informations suffisamment pertinentes, valides et fiables et examiner le degré d'adéquation entre cet ensemble (d'informations pertinentes, valides et fiables) et un ensemble de critères adéquats aux objectifs fixés au départ ou ajustés en cours de route, en vue de prendre une décision ».

CRITERE = qualité, c'est ce qui sert de base à un jugement, il est souvent abstrait et général d'où la nécessité de le décliner en indicateurs

INDICATEUR = observable de cette qualité, mesurable

REFERENT = ce qui sert de base, ce à quoi on se réfère, le « prescrit » qui n'est pas nécessairement un texte « réglementaire » mais qui peut être par exemple le résultat à des tests que l'on fera repasser après le dispositif pour vérifier s'il y a ou non évolution

REFERE = le « réel », les données recueillies en cours ou après la mise en œuvre du dispositif.

### **Différents critères**

PERTINENCE : détermine dans quelle mesure le projet est bien orienté. On regarde si la question de départ, le constat... est une bonne question, un bon constat. Dès que l'on commence à faire un diagnostic pour objectiver la situation dans la partie CONTEXTE, on est sur le critère de pertinence qu'il faudra ensuite décliner en indicateurs. Dans le schéma, comparaison entre contexte/objectifs

EFFICACITE : détermine dans quelle mesure l'effet attendu est effectivement l'effet observé sur le terrain, le « réel » correspond au « prescrit ». Dans le schéma, comparaison entre Objectifs opérationnels et résultats immédiats (efficacité interne) et/ou impacts (efficacité externe).

COHERENCE : pose la question du choix des moyens au sens large (étapes prévues, avec qui, quand, comment, pour quoi faire ?...), elle se focalise sur le PLAN D'ACTION

Nous n'avons abordé que ces critères mais il en existe d'autres par exemple la faisabilité : compte tenu des ressources et des contraintes, les objectifs tels qu'ils ont été envisagés peuvent-ils être maintenus ? Lien entre Objectifs et Ressources/Contraintes d'où l'importance des conditions minimales indispensables

Egalement, l'efficacité qui reflète surtout les moyens engagés par rapport aux résultats obtenus (et si j'ai moins, est-ce que j'obtiens les mêmes résultats ?)

### FIN INTERVENTION Mme DROYER

#### ○ **Expérimentation d'évaluation par le groupe GDL**

Le groupe GDL décide de transférer les apports de l'intervention de Nathalie Royer en partant de l'expérimentation récente du collège Jean Moulin avec sa mise en place du dispositif des « classes tremplins », une 6<sup>o</sup>/5<sup>o</sup> sur 3 ans.

1-Présentation du dispositif « classes tremplin » :

L'accueil des élèves se réalise en fonction des indicateurs chiffrés (taux d'absentéisme en CM2, palier 2...)

Les professeurs des écoles sont consultés par rapport aux résultats, comportement, investissement.

Les classes sont à effectif limité avec possibilité d'intégration en cours d'année.

Les parents de CM2 sont reçus au collège par la principale et la CPE. La base est le volontariat des élèves concernés.

Adhésion de quatre écoles primaires sur les six concernées.

Au cours de l'année de 6<sup>o</sup>, le professeur des écoles effectue des entretiens individuels avec les élèves posant des difficultés.

L'accompagnement personnalisé est intégré à l'EDT une demi-journée est consacré à ce dispositif

Projet écrit annuel.

Une évaluation avec les professeurs des écoles coordonnateurs est prévue sur l'ensemble des 6<sup>o</sup>.

Le travail est essentiellement ancré sur la motivation et le goût de l'école.

Sont concernés 18 à 19 élèves : ils ne seront pas notés. Ils peuvent à tout moment être remis dans la filière classique.

Les parents sont associés aux activités culturelles et ont ainsi davantage le sentiment d'avoir effectué eux même leur choix.

L'évaluation devra entre autres s'intéresser à :

- au dispositif sans notes
- au repérage des élèves
- au choix du calendrier
- au positionnement des élèves concernés par rapport aux autres
- à l'identification précise de la place de la CPE dans le recrutement et l'intégration des élèves membres du dispositif

### **Modalités du dispositif :**

-Actions culturelles :

- Pour les 6èmes : un travail autour du conte, visite au centre Eden, à la médiathèque. Participation à des spectacles, au cinéma, goûter Halloween...
- Pour les 5èmes : Médiathèque toutes les semaines, intervention de la Compagnie théâtrale « en bulle », concours du meilleur petit journal...

-Les élèves de 5<sup>ème</sup> prendront de l'avance sur le programme de 4<sup>ème</sup> à partir de mai.



-Les élèves de ces classes participent soit à des activités, soit à de l'approfondissement ou de la remédiation.

-Il n'y a ni bulletin scolaire ni note de vie scolaire mais une sorte de livret de compétences (différents de celui du socle commun). L'élève s'auto évalue.

Les parents sont tous reçus. Il s'agit de les intégrer complètement au projet ; possibilité leur est donnée d'accompagner leurs enfants dans les différentes activités.

Le projet donne une place importante aux échanges entre l'École primaire et le collège. 2 professeurs des écoles viennent au collège (cours de français et de maths) et deux professeurs de collège + la CPE vont à l'école primaire.

### **2-Expérimentation d'évaluation :**

**Nous choisissons comme entrée pour l'évaluation, les familles dans le projet « Classes tremplin »**

**OBJECTIF OPERATIONNEL :** Association des familles au projet.

**RESULTATS ATTENDUS :** Prendre (ou reprendre) confiance à l'école, Investissements de ces parents plus importants. Travailler sur une orientation choisie ; baisse des problèmes disciplinaires.

Indicateur « pertinence »	Indicateur « efficacité »	Indicateur « cohérence »
<ul style="list-style-type: none"><li>• Qualité de la participation</li><li>• Implication des familles durant les réunions formelles, les sorties, les activités...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chiffre des présences</li><li>• Obtention du brevet</li><li>• Fréquence de la participation</li><li>• Nombre de compétences validées</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Implication sur l'année</li></ul>

### **CONTRAINTES/FREINS :**

- Indisponibilité des parents (situation précaire, problème de mobilité)
- Qualités du coordonnateur
- Manque d'appui technique (formation, outils...)

### **RESSOURCES :**

- Adhésion au projet
- Stabilité du projet
- Stabilité de l'équipe (tous volontaires)

### CONCLUSION

Un projet ou mise en place d'un dispositif, engage notre responsabilité par son coût humain et financier, en tant que représentant de l'École Publique et des valeurs républicaines : nous sommes tenus à rendre compte du choix de nos actions, d'autant plus que l'enjeu est de permettre l'égalité des chances à l'école. Rendre compte c'est évaluer et donc induit d'anticiper sur le moyen terme et le long terme : le volet « évaluation » doit être organisé en amont du projet.

L'échec scolaire est une discrimination : les dispositifs d'accompagnement et d'aide aux élèves en difficulté scolaire, voire en situation de décrochage scolaire visent à permettre aux jeunes concernés, de reprendre goût à l'ambition.

Le docteur neuropsychiatre, Cyrille Cahen explique l'apathie de l'élève en difficulté scolaire ainsi : « L'élève en échec ne redoute rien tant que l'humiliation de consentir un véritable effort qui n'aboutisse qu'à un nouvel échec. En revanche, un non-résultat conséquence d'un non-effort n'entame pas son prestige. D'où le raisonnement - inconscient - si fréquent : *" j'ai intérêt à ne rien faire car mieux vaut passer pour un paresseux que pour un idiot "*. C'est une stratégie de défense. »

La démarche des dispositifs d'accompagnement et d'aide aux élèves en difficulté scolaire n'est pas de traiter la difficulté dans sa globalité mais plutôt d'isoler des éléments essentiels de cette difficulté (qui peuvent être des éléments notionnels, comportementaux ou méthodologiques).

La contractualisation des dispositifs, permet le lien entre tous les acteurs, professionnels, élève et sa famille compris ; elle permet également de diagnostiquer les besoins, de fixer les engagements et d'aboutir à un bilan de parcours. Elle permet de présenter des outils clairs de suivi scolaire

Au sein de ces dispositifs, les professeurs deviennent demandeurs d'un travail d'équipe avec nous, CPE, qui en rencontrant tous les acteurs dans la vie de l'élève, établissons le lien entre toutes les informations : élèves, parents, direction, enseignants, infirmière, assistante sociale, COP éducateurs.

Le travail d'équipe autour de la difficulté scolaire permet donc une meilleure connaissance des missions de chacun et de leur imbrication. Le regard sur l'accompagnement de l'élève devient réciproque.

Nous devons également faire reconnaître nos missions de pédagogue. La pédagogie ne se limite pas à la didactique et aux enseignements, elle

détermine aussi les conditions d'apprentissages et de réussite des élèves et dans ce sens élargi, les missions du CPE prennent toute leur place.

Dans ce cadre, nos missions en tant que conseiller technique ont tout leur sens : CPE, initiateur de dispositif, d'outils de repérage, de recherche de solutions ; CPE, formateur dans la dynamique de projet et d'accompagnement d'un personnel Vie Scolaire aux missions de plus en plus professionnalisées (AED, AP, AVS et EVS) ; CPE, coordonnateur dans la cellule de veille et la concertation pédagogique ; CPE, initiateur de lien des familles avec l'école.

### BIBLIOGRAPHIE

- « *Le socle commun de connaissances et compétences : un outil pour innover* » JM ROBIN
- « *Evaluer des compétences* » Philippe Perrenoud
- « *Les livrets de compétences : nouveaux outils pour l'évaluation des acquis* » rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale juin 2007 (n°2007-048)
- Site Eduscol + site ESEN
- *Comprendre et accompagner les enfants en difficulté*, Jean-Marc sur la mise en œuvre de la réforme du Lycée- Mission d'accompagnement de la réforme du lycée- Mars 2012
- « *Prévenir les ruptures scolaires* » : département des Landes – année 2008-2009
- « *Individualisation-livret repères* » INRP. Centre Alain Savary - Mai 2009
- « *Scolariser les élèves handicapés* » collection Repères Handicap- Direction générale de l'Enseignement Scolaire. CNDP
- « *Pour un accompagnement éducatif efficace* » : Anne Mansuy et Jean-Michel Zakhartchouk Collection Repères pour agir Second degré, Scérén, CRDP Franche-Comté
- « *Travail par compétences et socle commun* » : Jean-Michel Zakhartchouk, avec la collaboration de Rolande Hatem Collection Repères pour agir Second degré, Scérén, CRDP Académie d'Amiens
- GDL CPE de Côte d'or « *Comment installer une équipe vie scolaire et la faire reconnaître comme un véritable partenaire éducatif au sein d'un EPLE dans l'accompagnement des élèves* » 2009-2010
- GDL CPE Châlon sur Saône « *Estime de soi scolaire et décrochage scolaire : rôle et place du C.P.E et de la Vie Scolaire* » 2005-06

- Groupe de réflexion académique « *parcours de vie scolaire* » 2005-2007
- Rapport « *L'école, mode d'emploi : des "méthodes actives" à la pédagogie différenciée* » Philippe Meirieu, ESF éditeur, 1985 (14<sup>e</sup> éd. 2004)
- *Au risque de la pédagogie différenciée*, Jean-Michel Zakhartchouk, Institut national de recherche pédagogique, 2001
- *La rage de faire apprendre : de la remédiation à la différenciation*, Guillaume Léonard, Jean-François Manil, Jourdan éditeur, 2006
- *Relations d'aide entre élèves à l'école*, Alain Baudrit, Bruxelles, De Boeck, coll. Pédagogies en développement, 2007
- *Pratiques d'enseignement et difficultés d'apprentissage*, Laurent Talbot, Erès, 2005
- *L'évaluation formative : comment évaluer pour remédier aux difficultés d'apprentissage*, Laurent Talbot, Armand Colin, coll. U, 2009
- *Vivre la différenciation en classe*, 2009 ; *Intégrer la différenciation pédagogique et la planification à rebours*, 2010
- *Comprendre l'échec scolaire : élèves en difficulté et dispositifs pédagogiques*, Stéphane Bonnery, La Dispute, coll. L'enjeu scolaire, 2007
- *L'aide stratégique aux élèves en difficulté scolaire : comment donner à l'élève les clés de sa réussite*, Pierre Vianin, Bruxelles, De Boeck, coll. Pratiques pédagogiques, 2009
- GRAU, Sylvie, ZAKHARTCHOUK, Jean-Michel. *Aider et accompagner les élèves, dans et hors l'école*. Cahiers pédagogiques hors série numérique, février 2011. 🌐 Consulter la présentation du numéro en ligne : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Aider-et-accompagner-les-eleves.html>

- GROS Marie-Hélène. *L'accompagnement personnalisé en seconde : une contribution psychopédagogique : contribution à l'accompagnement personnalisé*. Orientation scolaire et professionnelle, vol. 40 n° 04, novembre 2011, p. III-XXX.
- BENOIT, Hervé, LAURENT-COGNET, Janine (Dir.). Construire le Projet Personnalisé de Scolarisation : actes de la conférence du 14 novembre 2008. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, juin 2009, n° hors série CNSA.
- BARBIER J.M., (1985), *L'évaluation en formation*, Paris, PUF
- DE KETELE J.M., (1985), *Docimologie, introduction aux concepts et aux pratiques*, 2<sup>ème</sup> Édition, Labay
- DE KETELE J.-M., ROEGIERS X. (1996). *Méthodologie du recueil d'informations. Fondements des méthodes d'observation, de questionnaires, d'interviews et d'études de documents*. Collection Méthodes en Sciences humaines, Paris, Bruxelles : Éditions De Boeck & Larcier (3<sup>o</sup> édition)
- ROEGIERS X., (1997), *Analyser une action d'éducation ou de formation*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Université.
- STUFFLEBEAM D.L., (1980), *L'évaluation en éducation et la prise de décision en éducation*, Ottawa : NHP